

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

DU 31 MAI 1978

/)ECRET N° 78/422 /MTJ.SGFPT.DFP/4/2/15
portant intégration et nomination par assi-
milation de Monsieur TCHIBOTA MOE-POATY Jean-
Charles dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Sta-
tistique).--

-----ooOoo-----
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63-410 du 12.12.1963 portant le statut
commun des cadres du Personnel Technique des Services de la Statis-
tique;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relative à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 & 8;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;

(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 845/MJT.CAB du 7 Septembre 1977 du Garde
des Sceaux, Ministre du Travail et de la Justice transmettant le
dossier de l'intéressé;

(/u la lettre n° 0621/SGFPT.DFP du 27 Janvier 1978 du Direc-
teur de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 74-229 du 10.6.1974 portant attribution
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômes
de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce;

/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 63-410 du 12.12.1963 susvisé, Monsieur TCHIBOTA MOE-POATY Jean-Charles, né le 18 Mai 1948 à Fort-Lamy (Tchad), titulaire du Diplôme et du Certificat de l'Ecole Supérieure d'Informatique délivrés à Paris le 30 Avril 1976, est intégré par assimilation dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) et nommé au grade d'Ingénieur Statisticien Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- Monsieur TCHIBOTA MOE-POATY Jean-Charles aura droit à une indemnité compensatrice conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan pour servir à l'Office Congolais d'Informatique (OCI). Monsieur TCHIBOTA MOE-POATY Jean-Charles sera pris en charge par l'Office Congolais d'Informatique (OCI).

ARTICLE 4°.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 31 MAI 1978

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

Alphonse MOUISOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGEPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
H. DELEGUE/PLAN	1
SGP	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
OCI	2
SGCM/BC	2